



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance régulière tenue le 9 août 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Gilles Salvas, maire
Madame Myriam Chapdelaine, conseillère;
Messieurs Yan Bussièrès et Stéphane Cournoyer, conseillers
Ainsi que Mme Nathalie Lussier, directrice générale/secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION : 8208-08-2021

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGUALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur proposition de M. Yan Bussièrès, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de proclamer la Municipalité de Saint-Robert alliée contre la violence conjugale sous toutes ses formes.

ADOPTÉ

Vraie copie certifiée conforme signée ce 11 août 2021.

Nathalie Lussier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

n.b. : le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.